

Maladies professionnelles & douleurs au travail

De nombreuses professions exposent le corps aux troubles musculo-squelettiques, les TMS. Ne sont pas concernés que les métiers manuels ou considérés comme pénibles ; des infirmiers, des coiffeurs, des employés de bureau figurent aussi parmi les plus touchés par les TMS. Première cause de maladie professionnelle reconnue en France, les TMS représentent **une cause importante de désinsertion professionnelle et donc un problème majeur de santé au travail.**

Tendinites des épaules, syndrome du canal carpien, maladies du coude, lombalgies... sont les TMS les plus répandus et recouvrent une quinzaine de pathologies professionnelles. Ils sont généralement causés par des mauvaises postures répétitives, des chutes, des manutentions manuelles, ou des charges trop lourdes, et ébranlent l'édifice fragile de la structure squelettique, engendrant des douleurs plus ou moins invalidantes. Sous-estimés, les TMS altèrent la qualité de vie des patients et affectent progressivement leur mobilité.

Depuis plusieurs années, les chiropracteurs constatent **une augmentation des TMS.** La chiropraxie apporte une réponse naturelle, non médicamenteuse, aux douleurs liées aux dysfonctions vertébrales, chroniques, aiguës ou référées, ainsi qu'aux TMS.

Le **dépistage préalable des situations professionnelles à risque** joue un rôle important pour prévenir ces troubles et l'apport de l'**intervention ergonomique** est justifié.

➔ Rendez-vous au **DEJEUNER DE PRESSE** de l'Association Française de Chiropraxie (AFC)
le mardi 8 janvier à 12H30

Hôtel Vernet

25 rue Vernet, 75008 Paris (salon Signature)

Métro George V (ligne 1)

Station Charles-de-Gaulle Étoile - ligne A

Parking Q-PARK Avenue Marceau ou Vinci Park Champs Élysées

Avec la participation de chiropracteurs et d'un expert en ergonomie